الهيئة المغربية لسوق الرساميل
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Rabat, le 07/10/2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC sur le prospectus relatif à l'augmentation du capital de la société « AXA »

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 07 octobre 2020 un prospectus relatif à l'augmentation du capital de la société « AXA » réservée aux salariés du groupe.

L'augmentation de capital se fera par l'émission d'un maximum de 58 951 965 actions.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés de : Axa Assurance Maroc, Axa Assistance Maroc, Axa Assistance Maroc Services, Institut de formation et de développement professionnel AXA, Axa Crédit, Carré Assurance Maroc et Société de Gestion et de Surveillance (SGS), Axa France IARD Succursale, AXA France Vie Succursale, AVANSSUR Succursale et AXA Group Opérations Morocco.

La période de souscription au Maroc s'étalera du 08 au 12 octobre 2020 inclus. Le prix de souscription a été fixé à 13,76 euros soit 149,98MAD.

Le prospectus est complété par :

- Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du FCPE « AXA actions relais global 2020 » inscrit auprès de l'AMF sous le code n° 990000125469 ;
- Le règlement du FCPE « AXA actions relais global 2020 » ;
- Le règlement du P.I.A.G des sociétés d'AXA hors de France et ses avenants.
- Le document d'Enregistrement Universel inscrit auprès de l'AMF sous le numéro D.20-0142 en date du 19 mars 2020.

L'intégralité du prospectus visé par l'AMMC ainsi que les documents précités sont disponibles aux sièges sociaux des sociétés mentionnées ci-dessus ainsi qu'auprès de la BMCI. Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site d'AXA et sur le site de l'AMMC: www.ammc.ma

CP/EM/034/2020

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 71
E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma